

# MAI à vélo

ÉDITION 2023



## GUIDE DE L'ORGANISATEUR

### Membres du collectif



### Partenaires



# PRESENTATION

**Mai à vélo est une démarche fédératrice et festive qui a vocation à rassembler autour du vélo, d'une part les initiatives existantes, notamment celles organisées au mois de mai, mais également d'inciter les organisations publiques et privées à proposer de nouveaux événements cyclables.**

**Mai à vélo, qui a été initié par le Ministère de la transition écologique et le Ministère des Sports en mai dernier, regroupe au sein de sa coordination nationale / de son collectif, 10 acteurs nationaux du monde du vélo.**

**Tous se sont ralliés afin de donner une résonance et un impact fort à cette fête nationale, qui durera un mois, pour que le vélo soit utilisé et adopté partout en France, par toutes et tous, le reste de l'année.**



Comme vous vous employez déjà à le faire localement, nous souhaitons ainsi partager avec le plus grand nombre et faire découvrir à toutes et tous les différent(e)s usages / pratiques du vélo, et ce dans tous les territoires.

Votre collectivité ne s'est pas encore mise en selle ? Mai à vélo est là pour vous et vous propose un certain nombre d'outils pour vous accompagner dans votre démarche.

Le plus important est que vous participiez, avec les moyens qui sont les vôtres, en organisant un ou plusieurs événements cyclables, pédagogiques et populaires.

Vous l'aurez compris, que vous soyez déjà actif ou en passe de le devenir, nous ne pourrons pas y arriver sans vous. Mai à vélo s'inscrit dans la continuité des événements existants, notamment la journée de la bicyclette ou la fête du vélo, événements portés par les institutions qui ont rejoint la coordination nationale de Mai à vélo.

## LES DIFFÉRENCES ?

Tout d'abord, le fait que Mai à vélo soit porté par un collectif de 12 institutions qui partagent et défendent des valeurs communes et universelles, autour du vélo, telles que l'inclusion, l'engagement, l'exemplarité et la solidarité.

**Par ailleurs, la durée de Mai à vélo dont la première édition se tiendra du 1<sup>er</sup> au 31 mai.  
« UN MOIS POUR DÉCOUVRIR LE VELO SOUS TOUTES SES FORMES,  
LE RESTE DE L'ANNÉE POUR L'ADOPTER ET L'UTILISER ! »**

Plus concrètement, l'idée d'intégrer une démarche nationale vous séduit ? Nous mettrons gratuitement à votre disposition une application à travers laquelle vous pourrez organiser des challenges / défis sur votre territoire, et participer au challenge national en vous confrontant notamment aux autres collectivités de votre envergure.

A travers cette application, vous pourrez obtenir à la fin de l'édition une carte de chaleur des déplacements enregistrés, sur laquelle vous pourrez ensuite vous appuyer pour déterminer votre projet annuel / pluriannuel d'investissement.

Pour les organisations encore novices, nous vous proposons des fiches thématiques par typologie d'événement pour vous accompagner dans leur organisation, mais également divers éléments de communication tels que des affiches toutes prêtes que vous avez juste à personnaliser, des éléments web pour habiller vos réseaux sociaux, des formats de bannières à imprimer ou encore un catalogue via lequel vous pourrez accéder à des goodies à des tarifs avantageux...

En plus de ces outils que nous mettrons à votre disposition, nous allons nous employer à mettre en place un plan de communication ambitieux, à travers nos médias sociaux (plateforme recensant les événements Mai à vélo, relayés sur nos réseaux sociaux et ceux de la coordination nationale) et les médias nationaux.

Enfin, la satisfaction de donner un nouveau rayonnement à vos actions en adhérant à une démarche nationale.

Nous espérons vous avoir convaincu et nous serions honorés que votre collectivité nous rejoigne pour ce mois de fête soit un véritable succès.



# INFOS PRATIQUES

Us min prepel excea siti aut facerfe rerspieni tet denimus doloritatur raepre cus eostiis aditi nonserum sinisqu iasimin verunt harum quid que mod quam volenim inimos et ut estia nectur, ut facea num repra dolorum idundi dolupis ilita expedi bea volupta tecatiatur as mi, ut esequi nobis ad mint.

Pid quam volor aligenimi, nobis dit voles res in re non plit re, sitatiatur re molenitio odis eossequ odiandem ent aut ut a earum inum aut exceaqu asperrum, officiis a si natem rerumquae am, si quatur, comnis est, sit et ulparumquae. Te volupta dolecte cullesectio enis exerovit aspelenem acea dolorerum volorae. Ulla quostib eatiis ma poria veni di beatem int, et eos nonsero venis de nam autem aut ea vendaec eptatin pera sam si ut ipsa nam facercid qui accae. Nequis enis dolendi acil incipsam, tentur solupta corro tem



## QUAND ?

La première édition de Mai à vélo se tiendra du 1<sup>er</sup> au 31 mai. En semaine, le week-end, les deux, libre à vous de déterminer le meilleur moment / la meilleure date, en fonction de votre cible / public.

Notre ambition est qu'un maximum d'événements / d'initiatives autour du vélo soient organisés durant cette période.

Néanmoins, notre souhait est que la culture vélo perdure au-delà du mois de mai. Il vous sera donc tout à fait possible d'enregistrer un événement sur la plateforme et de profiter des outils de communication. En revanche, le challenge Mai à vélo / Géovélo sera actif uniquement du 1<sup>er</sup> au 31 mai.

## OÙ ?

Partout en France, sur tout le territoire, dans toutes les collectivités, des agglomérations aux plus petits villages.

## POUR QUI ?

Petits, grands, jeunes, anciens, valides, personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, sportifs ou sédentaires, cyclistes aguerris ou novices... Tout le monde.

### Deux conditions :

- L'événement doit être gratuit et ne pas avoir de visée commerciale.
- Il doit idéalement être accessible à tous, et dans le cas contraire, vous devrez en préciser le niveau/l'accessibilité lorsque vous l'enregistrerez sur la plateforme [www.maiavelo.fr](http://www.maiavelo.fr).

Cette plateforme interactive, qui rassemble l'ensemble des événements Mai à vélo, est le premier élément de visibilité que Mai à vélo met à votre disposition et permettra ainsi aux personnes souhaitant participer de trouver l'événement le plus proche de chez eux.

## PAR QUI ?

Organisations publiques ou privées, collectif de particuliers ou professionnels, tous peuvent être porteurs d'une initiative / action / événement Mai à vélo. L'essentiel est de participer en proposant une initiative / action / événement cyclable, populaire, pédagogique, festif.

## COMMENT ?

Les possibilités sont multiples, vous en trouverez ci-dessous quelques exemples pour lesquels nous avons réalisé une fiche thématique pour vous guider dans l'organisation.

- Vélo rando
- Vélo balade
- Vélo parade
- Une visite thématique à vélo
- Un atelier d'auto-réparation / atelier mécanique
- Un atelier pédagogique :
  - Sensibilisation au port du casque et l'importance de sécuriser son vélo => partenariat avec Abus
  - Un parcours de maîtrise du vélo / remise en selle pour petits et grands
  - Atelier vélo-école
  - Sensibilisation à la nécessité d'être visible (trouver un partenaire privé => exemple Lumins ?) => « Cycliste brillez »
- Une bourse au vélo
- Prêt de vélo électrique (trouver un partenaire privé => Shimano ? => lien avec une des marques affiliées)

Par ailleurs, n'hésitez pas à vous unir avec et entre associations locales afin de vous coordonner et de proposer une immersion complète incluant plusieurs animations (balade, ateliers, animation, etc.)



# LE CHALLENGE MAI A VELO / GEOVELO

## C'EST QUOI ?

**Le challenge Mai à vélo consiste à mettre en compétition plusieurs équipes (écoles, entreprises, institutions publiques...) en leur proposant de faire un maximum de trajets du quotidien à vélo, du 1er au 31 mai 2021.**

Afin d'animer le mois de mai, d'inciter les gens à prendre leur vélo sur la durée, et pas uniquement lors d'un événement ponctuel, nous nous associons avec l'application Geovelo afin que vous puissiez organiser un ou plusieurs challenges sur votre territoire.

## POUR QUI ?

Pour tout le monde ! Chaque organisation peut créer une équipe et participer au challenge local, dans un premier temps, mais également au challenge national, dans un second temps, et ainsi se confronter aux autres entités des autres territoires.

## COMMENT CA MARCHE ?

Organisations publiques ou privées, collectif de particuliers ou professionnels, tous peuvent être porteurs d'une initiative / action / événement Mai à vélo. L'essentiel est de participer en proposant une initiative / action / événement cyclable, populaire, pédagogique, festif.

## COMMENT ?

**Le principe est simple :**

- Lors de l'inscription sur la plateforme Mai à Vélo, l'entité participante indique si elle souhaite ou non la création d'un challenge à destination de sa communauté,
- Pour toutes les entités ayant manifesté leur intérêt pour un challenge, Geovelo crée un espace au nom de l'entité au sein de l'application,
- Cet espace sera animé par un challenge qui courra du 1er au 31 mai 2021,
- Chaque entité sera classée dans des catégories définies préalablement, lors de l'inscription sur la plateforme Mai à Vélo (ex : entreprises, associations et collectivités, avec distinction de catégories selon le nombre d'employés / de membres / d'habitants),
- Pour chaque type d'entité et chaque catégorie de taille, un objectif pour le challenge sera fixé en nombre de kilomètres à accomplir dans le mois (exemple : une entreprise de 50 personnes devra faire parcourir à ses salariés 2000km collectivement),
- Les challenges créés dans Geovelo seront aux couleurs de l'initiative Mai à Vélo,
- Geovelo donnera accès à un flux qui permettra à Mai à Vélo d'afficher un classement des communautés les plus actives en temps réel et qui sera relayé sur les RS (exemple : les 10 entreprises de moins de 50 salariés avec le plus d'activité à vélo, les 10 villes entre 100k et 200k habitants avec le plus d'activité, etc.),
- Geovelo donnera aussi accès à un compteur d'activité qui permettra d'afficher en temps réel le nombre de kilomètres parcourus dans le cadre de Mai à Vélo en France.
- Chaque entité pourra accéder aux données de son challenge afin d'animer et motiver sa propre communauté.

**Il ne faut néanmoins pas oublier le principal : il faut pédaler pour gagner !**

## POURQUOI ?

Écologique, bénéfique pour la santé, le vélo répond aux enjeux économiques, sociaux et sanitaires de nos territoires. De plus, pour se protéger, et protéger les autres, le vélo est un geste barrière à adopter.

A la fin du challenge Mai à vélo, chaque entité recevra une carte de chaleur des déplacements sur son territoire afin de pouvoir identifier les zones les plus fréquentées et ainsi en tenir compte dans les projets d'investissement (mise en place d'aménagements etc.)



## REGLEMENT

- 1 :** Le Challenge Mai à vélo se déroule du 1er au 31 mai 2021
- 2 :** Les équipes seront créées par Géovélo au fur et à mesure des inscriptions sur la plateforme Mai à vélo, disponible à partir du 1er février 2021. 4 catégories sont disponibles : entreprises, institutions publiques, écoles, associations ou autres.
- 3 :** Quand le challenge est créé, il est possible de le rejoindre via l'application Géovélo.
- 4 :** Il n'est pas possible de participer à 2 challenges locaux en même temps.
- 5 :** Il est nécessaire d'activer l'application Géovélo pour enregistrer vos trajets dès que vous en avez la possibilité. Ces données, anonymes, seront enregistrées et comptabilisées pour le challenge. De plus, ces données seront ensuite utilisées par Géovélo pour réaliser une carte de chaleur locale et ainsi participer à l'amélioration et la pérennisation des aménagements cyclables de votre territoire.
- 6 :** Tous les trajets réalisés en vélo sont acceptés, à partir du moment où le vélo est utilisé comme moyen de transport. Par exemple : un trajet pour aller au travail, à l'école, faire des courses ...
- 7 :** L'usage du vélo à vocation sportive est exclu. Ainsi les trajets avec une distance moyenne de 30km/h ou une vitesse maximum de 35km/h ne seront pas validés dans le « classement principal », mais pourront être comptabilisés uniquement pour le « classement statistique ». Il en est de même pour les trajets d'une distance supérieure à 50km.
- 8 :** Pour chaque participant il est possible d'enregistrer un maximum de 6 voyages par jour, par le biais du site internet Géovélo.
- 9 :** Tous les types de vélos sont autorisés, - qu'il soit à vous ou loué - vélo libre-service, électrique, triporteur, adapté, tandem, etc.
- 10 :** Une participation par cycliste est comptabilisée. Par exemple, si vous êtes deux à pédaler sur un même tandem, vous pouvez déclarer un trajet par personne.
- 11 :** Il est possible de rejoindre le challenge jusqu'au 31 mai 2021.
- 12 :** Si vous rejoignez le challenge entre le 1er et le 31 mai, vous pourrez ajouter manuellement les trajets exécutés en vélo depuis le 1er mai et jusqu'à votre date d'intégration.
- 13 :** Au-delà de 5 kilomètres effectués, vous êtes considéré comme participant actif, et vous serez récompensé par l'intermédiaire de votre capitaine.
- 14 :** Des jeux concours pourront avoir lieu pendant la durée du challenge. Ces jeux sont réservés aux participants actifs. Il s'agira de jeux gratuits, sans obligation d'achat et uniquement mis en place pendant la durée du Challenge Mai à vélo.
- 15 :** Dans le classement principal, seules les kilomètres parcourus à l'intérieur des frontières du territoire français seront comptabilisés.
- 16 :** Les classements officiels sont pour chaque territoire, et au niveau national : le « classement général par équipe », le « classement des équipes par catégorie », le « classement individuel ».
- 17 :** En fonction du mode d'enregistrement des trajets, les données à caractère personnel collectées sont strictement limitées à l'organisation du challenge 2021. Le consentement des participants à la collecte de ces données est un préalable indispensable à la validation de leur inscription sur l'application Géovélo.
- 18 :** La fonctionnalité messagerie permet à chaque capitaine d'équipe d'envoyer un message aux membres de son équipe. La teneur des messages n'engage strictement que le capitaine de l'équipe. Mai à vélo ne pourra être tenue responsable dans le cas où un capitaine d'équipe divulgue des informations personnelles aux membres de son équipe.
- 19 :** Mai à vélo et Géovélo s'engagent à mettre en œuvre le challenge en conformité avec le Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté ». Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données les concernant, de définir des directives relatives au sort de celles-ci, de limitation du traitement et au retrait de leur consentement en s'adressant au Délégué à la Protection des Données que la Mai à vélo et Géovélo ont désigné : [protectiondesdonneesperso@geovelo.fr](mailto:protectiondesdonneesperso@geovelo.fr)
- 20 :** Afin de veiller au respect des règles du challenge, les administrateurs se réservent le droit d'exclure tout trajet qu'ils jugeraient faux, irréaliste ou douteux.